



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en place d'afficheurs déportés

Question écrite n° 7092

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur la mise en place d'afficheurs déportés à la suite de l'installation des compteurs Linky. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 devait entrer en vigueur le 1er janvier 2019 et a été plusieurs fois reportée. Elle précise qu'Enedis doit installer gratuitement un afficheur déporté pour les ménages en précarité énergétique, afin de leur permettre de suivre leur consommation énergétique de plus près. Environ 40 % des compteurs sont à l'extérieur des logements, ne permettant pas un suivi au jour le jour de la consommation du foyer. Alors que les tarifs de l'électricité ont fortement augmenté au cours des derniers mois, elle lui demande donc si le Gouvernement entend faire appliquer rapidement la loi n° 2015-992 et exiger d'Enedis un déploiement rapide de ce dispositif qui permettrait aux foyers les plus précaires d'ajuster au mieux leur consommation.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7092

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2023](#), page 3290

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)